

**CHARGES D'AMORTISSEMENT**

**DIRECTION PLANS ET CONTRÔLE**



1 Les charges d'amortissement de 416,6 M\$ pour l'année témoin projetée  
2 2002-2003 se composent principalement de deux éléments, soit:  
3 l'amortissement des immobilisations et l'amortissement des programmes  
4 commerciaux.

5 Amortissement des immobilisations (409,9 M\$)

6 Les charges d'amortissement permettent de répartir le coût des immobilisations  
7 sur la durée de vie utile des actifs acquis. De cette façon:

- 8 • comme les immobilisations sont génératrices de revenus pour plusieurs  
9 années à venir, une partie du coût de leur utilisation est attribuée aux  
10 produits de l'année;
- 11 • le coût des immobilisations est distribué entre les clients actuels et futurs.

12 Selon la *Loi sur Hydro-Québec*, la durée de vie utilisée pour l'amortissement des  
13 immobilisations ne peut excéder 50 ans aux fins d'établissement des tarifs. La  
14 durée de vie utile de chaque catégorie d'immobilisation est indiquée au  
15 Répertoire des immobilisations. L'extrait pertinent aux immobilisations du  
16 Distributeur est présenté à la pièce HQD-6, Document 1.2.

17 Les charges d'amortissement sont calculées sur le coût d'acquisition ou de  
18 construction du bien, y compris les frais d'emprunt pendant la construction et les  
19 autres frais directement contributifs. La valeur résiduelle est généralement  
20 considérée comme nulle; elle n'est donc pas comprise dans le calcul des  
21 charges d'amortissement.

22 Tel qu'indiqué à la pièce HQD-4, Document 1, Hydro-Québec utilise deux  
23 méthodes d'amortissement:

- 24 • La méthode à intérêts composés au taux de 3 % s'applique aux actifs de  
25 base. Les installations de production, de transport et de distribution ainsi

1 que les bâtiments administratifs et les contributions des tiers sont amortis  
2 selon cette méthode.

- 3 • La méthode linéaire s'applique aux actifs de support. Le matériel de  
4 construction, d'exploitation et de recherche sont les principaux actifs  
5 amortis selon cette méthode.

6 Les charges d'amortissement sont attribuées aux unités d'affaires en fonction  
7 des immobilisations ou des autres actifs dont elles sont propriétaires.

8 Amortissement des programmes commerciaux (6,7 M\$)

9 Cette charge d'amortissement est relative aux divers programmes commerciaux,  
10 tels qu'ils sont identifiés à la pièce HQD-6, Document 5. Le montant annuel  
11 d'amortissement est basé sur le coût d'origine de chaque programme et  
12 généralement amorti sur une période de cinq ans selon la méthode linéaire.

13 Comme on peut le constater aux pièces HQD-4, Documents 3 à 3.2, le niveau  
14 global des charges d'amortissement est relativement stable pendant les années  
15 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.